

L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

LES NEGOCIATIONS GATT: LISTE DES DEMANDES DE CONCESSIONS TARI-
FAIRES ADRESSEES PAR LA FINLANDE A L'UNION ECONOMIQUE BELGO-
LUXEMBOURGEOISE.

<u>No du tarif</u> <u>BeNeLux</u>	<u>Dénomination des marchandises</u>	<u>Demandes</u>
393 a.	Bois contreplaqués: a. Plaques dont les deux faces sont en bois de bouleau, de hêtre, d'aulne ou de conifères	Exemption du droit d'entrée actuel de 6 % pour bois contreplaqués et blockboards dont les deux faces sont en bois de bouleau.
401 b.	Ouvrages de tournerie, non dédommés ni compris ailleurs b. autres	Réduction du droit d'entrée actuel de 6 % à 3% pour les bobines en bois de bouleau pour en- rouler les fils à coudre et pour les autres ouv- rages de tournerie en bois de bouleau.
402 a.	Meubles et parties de meubles, en bois courbé: a. Fondes de sièges en bois contreplaqué	Réduction du droit d'entrée actuel de 10 % à 5 % pour les fondes de sièges en bois de bouleau contreplaqué,
417 c, e2.	Cartons en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés: a. Cartons communs	Réduction du droit d'entrée actuel de 15 % à 6 %.
	c. Cartons dits duplex et triplex, formés de plusieurs couches de pâte de qualités différentes, simplement réunis par compression.	Réduction du droit d'entrée actuel de 15 % à 6 %.
	e. Cartons autres, non dénommés ni compris ailleurs: 2. non dénommés	Réduction du droit d'entrée actuel de 15 % à 6 %.

No du tarif
Belux

Dénomination des marchandises

Demandes

419 e2, e.	<p>Papiers en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés, pesant plus de 30 grammes par mètre carré:</p> <p>c. Papiers formés de plusieurs couches de pâte de qualités différentes, simplement réunies par compression:</p> <p>2. autres</p>	<p>Réduction du droit d'entrée actuel de 15 % à 6 % pour carton.</p>
e. Papiers pour journaux		<p>Exemption du droit d'entrée actuel de 10%.</p>
420 bl.	<p>Papiers en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés, pesant jusqu'à 30 grammes par mètre carré:</p> <p>b. autres, non dénommés ni compris ailleurs:</p> <p>1. pesant 18 grammes et moins par m² et destinés exclusivement à la fabrication de papier carbone ou de papier stencil</p>	<p>Réduction du droit d'entrée actuel de 10 % à 6 %.</p>
979	<p>Articles et engins de gymnastique et de sport, fabriqués principalement en bois, non dénommés ni compris ailleurs</p>	<p>Réduction du droit d'entrée actuel de 20 % à 10 %.</p>
981 c	<p>Boutons en os, corne, cuir et autres matières animales</p>	<p>Réduction du droit d'entrée actuel de 15% à 10 % pour les boutons en galalite.</p>

LES PAYS-BAS.LES NEGOCIATIONS GATT: LISTE DES DEMANDES DE CONCESSIONS
TARIFAIRES ADRESSEES PAR LA FINLANDE AUX PAYS-BAS.

<u>No du tarif</u>	<u>Dénomination des marchandises</u>	<u>Demandes</u>
<u>BelLux</u>		
385	Traverses pour voies ferrées	Exemption du droit d'entrée actuel de 3 % pour traverses en bois conifères.
393 a.	Bois contreplaqués: a. Plagues dont les deux faces sont en bois de bouleau, de hêtre, d'aulne ou de conifères	Exemption du droit d'entrée actuel de 6 % pour bois contreplaqués et blockboards dont les deux faces sont en bois de bouleau.
401 b.	Ouvrages de tournerie, non dénommés ni compris ailleurs, b. autres	Réduction du droit d'entrée actuel de 6 % à 3 % pour les bobines en bois de bouleau pour enrouler les fils à coudre et pour les autres ouvrages de tournerie en bois de bouleau.
402 a.	Meubles et parties de meubles, en bois courbé: a. Fonds de sièges en bois contreplaqué	Réduction du droit d'entrée actuel de 10% à 5 % pour les fonds de sièges en bois de bouleau contreplaqué.
417 a, c2.	Cartons en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés: a. Cartons communs e. Cartons autres, non dénommés ni compris ailleurs: 2. non dénommés	Réduction du droit d'entrée actuel de 15% à 6 %. Réduction du droit d'entrée actuel de 15% à 6 %.
419 c2, e.	Papiers en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés, pesant plus de 30 grammes par mètre carré: a. Papiers formés de plusieurs couches de pâte de qualités différentes, simplement réunies par compression: 2. autres e. Papiers pour journaux	Réduction du droit d'entrée actuel de 15% à 6% pour carton. Exemption du droit d'entrée actuel de 10 %.

9 f/1949.

2.

No du tarif
BeNeLux

Denomination des marchandises

Demandes

420 b 1.	Papiers en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés, pesant jusqu'à 30 grammes par mètre carré: b. autres, non dénommés ni compris ailleurs 1. pesant 18 grammes et moins par m ² et destinés exclusivement à la fabrication de papier carbone ou de papier stencil	Réduction du droit d'entrées actuel de 10 % à 6 %.
423	Plaques en pâte à papier pour masses filtrantes et pour construction	Réduction du droit d'entrée actuel de 10% à 3 % pour panneaux isolants en fibre de bois.
979	Articles et engins de gymnastique et de sport, fabriqués principalement en bois, non dénommés ni compris ailleurs	Réduction du droit d'entrée actuel de 20 % à 10 %.
398 et ex 405	Pièces de charpente et ouvrages de menuiserie pour bâtiments, même avec ferrures ou garnitures métalliques Ouvrages en bois, non dénommés ni compris ailleurs: b. autres 2. non dénommés	Exemption du droit d'entrée actuel de 10 et 18 % pour maisons et baraques en bois, démontables, ainsi que pour pièces de menuiserie pour bâtiments

Netherlands Indies

Netherlands
Indies
Tariff Item
Number

Request

258	Packing cases: I Plywood cases and their wooden parts, cut to measure; - -	Consolidation of exemption from duty for plywood of birch
-----	---	---

LISTE DES DEMANDES DE CONCESSIONS TARIFAIRES
ADRESSEES A LA FINLANDE
par la
COMMUNAUTE DOUANIERE BELGO-LUXEMBOURGEOISE-NEERLANDAISE
(TERRITOIRES METROPOLITAINS ET TERRITOIRES D'OUTREMER)

N° du tarif douanier	P r o d u i t	Base de la taxation	Droit actuel	Droit demandé	Remarques
06 - 001	Bulbes à fleurs	KX/KG	10 x 9	consol. dr.conv.	
06 - 003	plantes vivantes avec motte, même en pots	dito	16	exemption	
06 - 004	plantes vivantes, autres	dito	30	12	
06 - 202	racines, tubercules et rhizomes de plantes d'ornement, autres que lis	dito	10	consol.	
07 - 004	oignons	dito	22,50	exemption	
07 - 005	tomates	dito	8 x 9	consol. dr.conv.	
07 - 008	concombres	dito	27	5	
11 - 030	farine de pommes de terre (péculo) à usages industriels	dito	9	6	
12 - 028	racines de chicorée séchées	dito	9	4,50	
Ex 13-010	aloés		libre	consol.	
15 - 014	huile de palme	dito	15,00	9,00	
			4,50	3,00	
			45,00	18,00	

No du tarif finlandais	Produit	Base de la taxation	Droit actuel	Droit demandé	Remarques
15 - 015	Huile de palmites	dito	(13,50 (4,50 (43,00	9,00 3,00 18,00	
15 - 016	Huile de coco	dito	(13,50 (4,50 (27,00	9,00 3,00 18,00	
15 - 020	Glycérine brute	dito	7,20	4,20	consol. (dr. licence)
15 - 021	Glycérine autre	dito	7,20	4,20	
17 - 004) 17 - 005)	Sucre en morceaux, en pains	dito	5,10	consol.	
18 - 001	Fèves de cacao, brutes	dito	63	21	
ex 18 - 004	Poudre de cacao, non sucrée	dito	7,16	42	
20 - 003	Concombres salés (cornichons)	dito	10	5	
22 - 012	Rhum et arak - en contenants de plus de 3 litres	dito	100	18	
24 - 001	Feuilles de tabac non manufacturé	dito	30	20	
25 - 001	Quartz et sable quartzoux		libre	consol.	
28 - 013	Acide formique		libre	consol.	
28 - 046	Sulfate d'aluminium		libre	consol.	
28 - 057	Chlorure de calcium		libre	consol.	
28 - 080	Chlorure de chaux		libre	consol.	
ex 28-098	Sel de quinine, conditionné pour la vente au détail	dito	30	consol.	

N° du tarif finlandais	Produit	Base de la taxation	Droit actuel	Droit demandé	Remarque
ex 28-099	Sel de guanine, autre	dito	18	consol.	
29 - 006	Films cinématographique, autres		libre	consol.	
ex 30-017	Lithopone	dito	3,60	1,00	
ex 31-104	Essences naturelles	dito	80 x 2	60	
ex 31-204	Essences autres que naturelles	dito	10 x 2	18	
33 - 007	Dextrine	dito	27	12	
35 - 008	Phosphates naturels		libre	consol.	
35 - 010	Superphosphate		libre	consol.	
35 - 011	Phosphates lithologiques		libre	consol.	
ex 37-010	Imprimés de sellerie et serrurerie en cuir, n.c.a.	dito	40	20	
ex 39-001	Cacaotérou et lait, naturels, bruts		libre	consol.	
43 - 014	Sole artificielle, fils de chanille, autres	dito	270	90	
ex 47-010	Fils de laine	dito	27	20	
ex 47-012	Fils de laine	dito	36	24	
ex 50-014	Picelles, fils à voiles, articles de corderie	dito	54	18	
60 - 008	Verre à vitres, verre à glaces, non étamés, passés à la soude, gravés à l'eau	dito	28,80	10,00	
63 - 024	Fers et aciers, etc.	dito	2,70	0,40	

N° du tarif finlandais	Produit	Base de la taxation	Droit actuel	Droit demandé	Remarques
63 - 026	Fers et aciers, etc.	dito	2,70	0,40	
63 - 037	Fers et aciers, etc.	dito	2,70	0,40	
63 - 028	Fers et aciers, etc.	dito	3,00	0,40	
63 - 034	Tôles de fer ou d'acier, etc.		libre	consol.	
63 - 037	Tôles de fer ou d'acier, etc.	dito	2,55	0,40	
63 - 062	Rails pour chemin de fer et travaux, etc.		libre	consol.	
63 - 086	Clous et pointes en fils métalliques, etc. de plus de 13 mm. de longueur	dito	9	2	
63 - 0-9	Clous et pointes en fils métalliques, etc. de 25 à 45 mm. de longueur	dito	10,00	2,30	
63 - 139	Résistances pour chauffage central et similaires, en fonte non alliéable	dito	10,20	consol.	
63 - 139	Tôles de fer ou d'acier, etc. ayant une épaisseur de 0,55 mm. d'épaisseur	dito	5,40	1,00	
64 - 001	Cuivre (anodes)		libre	consol.	
ex 67-008	Planches et feuilles laminées en plomb, ouvrées	dito	0,45	consol.	
67 - 008	Cordes et laine de plomb	dito	0,45	consol.	
67 - 010	Ploins à sceller, dragées, balles	dito	4,50	1,00	
ex 68-004	Zinc en feuilles	dito	2,70	1,00	
73 - 020	Lampes et tubes à incandescence	dito	225	75	
75 - 024	Lampes et tubes pour l'éclairage électrique, autres	dito	120	36	

N° du tarif finlandais	Produit	Base de la taxation	Droit actuel	Droit demandé	Remarques
73 - 025	Appareils médicaux électriques, appa- reils d'examen radiologiques			libre	consol.
73 - 026	Machines et appareils pour la télé- graphie et téléphonie sans fil, la télévision et la télé- vision; récepteurs	dito	25 x 9	30,50	
73 - 030	Appareils pour la reproduction du son	dito	90	30	
73 - 031	Tubes à décharge pour usages autres que l'éclairage, etc.	dito	25	consol.	
73 - 002	Boîtes de dérivation et de surmen- sion, et si qu'enseaux d'accouple- ment, etc., autres	dito	54	24	
73 - 003	Machines et appareils électro-techni- ques médicaux, n.c.a.	dito	54	36	
77 - 015	Instruments de médecine et de chirurgie			libre	consol.
ex 60-006	Fusils de chasse	dito	90	45	
60 - 007	Fusils à plomb	dito	90	consol.	
60 - 008	Revolvers et pistolets	dito	90	45	

DÉLÉGATION BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE
BELGIAN - NETHERLANDS - LUXEMBURG DELEGATION
BELGISCH - NEDERLANDS - LUXEMBURGSE DELEGATIE

NOTE POUR LE SECRETAIRE EXECUTIF

NEGOCIATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE BELGO - LUXEMBOURGEOISE -
NEERLANDAISE (TERRITOIRES METROPOLITAINES ET TERRITOIRES
D'OUTRE MER) ET LA FINLANDE.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la
la première réunion des négociations tarifaires entre la
Finlande et la Communauté Belgo - Luxembourgeoise - Néerlan-
daise s'est tenue le 14 avril 1949.

Conformément à la procédure fixée dans le document
GATT/TN.1/A/1 nous vous remettons ci-joint deux exemplaires
des listes d'offres échangées.

La deuxième réunion a été fixée au jeudi le 21 avril à
15 heures.

Annecy, le 14 avril 1949.

Les Secrétaires: *Veikko Makkonen*
Pour la Finlande: Veikko Makkonen.

Pour la Communauté Belgo-
Luxembourgeoise-Néerlandaise:

P.J.F. Daniels

P.J.F. Daniels

LE 20 Mars 1948.

LISTE PROVISOIRE DES TARIFS TARIFAIRE SUR LA CONVENTION
GÉNÉRALE DE FAVORISER LE COMMERCE INTERNATIONAL DE PRODUITS
D'ORIGINE DE LA FINLANDE

Nos. de Tarif Belgique	Dénomination des marchandises	Droits autonomes	Droits conven- tionnels GATT	Droits demandés	Notes	Remarques
ex 385	Traverses pour voies ferrées en bois conifère	3 p.c.	3 p.c.			exemption (K)
393	Bois contreplaqués: ex a. Plaques dont les deux faces sont en bois de bouleau	6 p.c.	-			exemption 6 p.c.
398	Pièces de charpente etc. ex a. Pièces de charpente pour mai- sons et baraques en bois, dé- montables	10 p.c.	-			exemption-10 p.c.
	b. Portes, fenêtres, stores et autres	10 p.c.	-			exemption 10 p.c.
979	Articles et engins de gymnastique et de sport etc.: ex: articles pour les sports du cricket, du tennis, du golf et du hockey; patins à glace et patins à roulettes	20 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	(N)	
981	Boutons ordinaires etc.: ex 3 en galalithe	18 p.c.	15 p.c.	10 p.c.	(N)	

(N) Une concession a été accordée au cours de négociations antérieures et bénéficiera au pays deman-
deur en vertu de l'article premier du GATT. La concession figure dans la colonne "droits conven-
tionnels".

Concessions données par la Finlande à la
Communauté douanière Belgo-Luxembourgeoise-
Néerlandaise.

No. du tarif d. janvier	Produit	Droit actuel par kg en marks finlandais 1)	Concessions
06-001	Bulbes à fleurs	135 (10)	35
06-003	Plantes vivantes avec motte, même en pots	18	consol.
06-004	Plantes vivantes, autres	36	12
06-202	Racines, tubercules et rhizomes de plantes d'ornement, autres que lis de vallée	135 (10)	35
07-004	Oignons	22,50	20
07-005	Tomates	72	30
07-008	Concombres	27	consol.
ex 11-020	Farine de pommes de terre (féculé) à usages indu- striels	12	9
15-014	Huile de palme	{ 13,50 { 4,50 { 45,00	4,50
15-015	Huile de palmistes	{ 13,50 { 4,50 { 45,00	4,50
20-003	Concombres salés (cornichons)	40:50 (18:20)	consol. 40:50
25-001	Quartz et sable quartzeux	libre	consol.
28-013	Acide sulfurique	libre	consol.
28-046	Sulfate d'aluminium	libre	consol.
28-057	Chlorure de calcium	libre	consol.
28-060	Chlorure de chaux	libre	consol.
29-006	Films cinématographiques, autres	libre	consol.
31-204	Essences autres que na- turelles	2700 (990)	360
33-007	Dextrine	27	12
35-010	Superphosphates	libre	consol.
35-011	Phosphate bicalcique	libre	consol.
ex 39-001	Casoutchouc et balata, naturels, bruts	libre	consol.
46-014	Soie artificielle, fils de chenille, autres	270	180

1) Droits conventionnels entre parenthèses

Nos. du tarif douanier	P r o d u i t s	Droits actuel par kg en marks Finlandais	Concessions
ex 50-014	Ficelles, fils à voiles, articles de corderie	54	24
63-034	Tôles de fer ou d'acier, etc.	libre	consol.
63-037	tôles de fer ou d'acier, etc.	2,25	consol.
63-062	Rails pour chemin de fer et tramways, etc.	libre	consol.
63-129	Radiateurs pour chauffage central et éléments, en fonte non malléable	10,80	consol.
63-639	Tôles de fer ou d'acier, etc. ayant moins de 0,55mm d'épaisseur	5,40	consol.
64-001	Cuivre (anodes)	libre	consol.
ex 67-005	Planches et feuilles laminées en plomb, autres	0,45	consol.
67-009	Cordes et laine de plomb	0,45	consol.
ex 68-004	Zinc en feuilles	2,70	1,00
73-020	Lampes et tubes à incandescence	225	consol.
73-024	Lampes et tubes pour l'éclairage électrique, autres	108	36
73-026	Machines et appareils pour la télégraphie et téléphonie sans fil, la transmission d'images et la télé- vision; récepteurs	270 (26)	270 consol.
73-062	Boîtes de dérivation et de suspension ainsi qu'anneaux d'accouplement, etc. autres	54	consol.
77-018	Instruments de médecine et de chirurgie	libre	consol.
ex 80-006	Fusils de chasse	360 (198)	360 consol.
80-007	Fusils à plomb	360 (198)	360 consol.
80-008	Revolvers et pistolets	360 (198)	360 consol.

DÉLÉGATION BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE
BELGIAN-NETHERLANDS-LUXEMBURG DELEGATION
BELGISCH-NEDERLANDS-LUXEMBURGSE DELEGATIE

Annecy, le 14 juillet 1949.

Monsieur le Secrétaire Exécutif
des Parties Contractantes de
l'Accord Général sur les Tarifs
et le Commerce,
Hôtel Verdun,
Annecy.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Conformément aux recommandations du Groupe de Travail
des Négociations Tarifaires (document GATT/TS.1/16, du 20 mai
1949) nous avons l'honneur de vous faire savoir que les négo-
ciations tarifaires entre les pays de Benelux (territoires mé-
tropolitains et territoires d'outre-mer) et la Finlande ont
été terminées le 17 juin 1949.

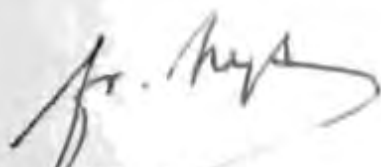
Nous vous prions de trouver, en annexe, deux copies des
listes finales de concessions que les deux Parties se sont
accordées.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif,
l'assurance de notre haute considération.


Le Président
de la Délégation
belgo-luxembourgeoise,

Le Président
de la Délégation
néerlandaise,

Le Président
de la Délégation
finlandaise,


(F. Nijs)


(G.L. Patijn)


(K.E. Savolahti)

LISTE DES OFFRES FINALES FAITES PAR LA FINLANDE A LA
COMMUNAUTE DOUANIERE BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE.

N° du tarif	Dénomination des marchandises	Droits actuels en marks finlandais	Offres
06-001	Bulbes à fleurs kg	135 (10)	30
	Racines, tubercules et rhizomes plantes d'ornement :		
06-202	- autres kg	135 (10)	35
	Plantes vivantes; plants :		
06-003	- avec motte, même en pots P. kg	18	consol.
06-004	- autres P. kg	36	12
07-005	Tomates P. kg	72	30
11-020	Farine de pommes de terre (fécula de pommes de terre) p. kg	12	9
15-014	Huile de palme kg	{ t 4:50 t 13:50 45	4:50
15-015	Huile de palmistes kg	{ t 4:50 t 13:50 45	4:50
	Acides gras :		
15-018	- oléine kg	4:50	consol.
15-019	- stéarine kg	4:50	consol.
	Glycérine :		
15-020	- brute kg	7:20	consol.
15-021	- autre kg	7:20	consol.
18-001	Fèves de cacao, brut., même broyées kg	63	50
18-004	Cacao et pellicules de cacao, en poudre, non sucrés P. kg	1:6	90
	Concombres :		
20-003	- salés P. kg	40:55 (18:20)	40:50

No de Zarif	Dénomination des marchandises	Droits actuels en marks finlandais	Offres
	Rhum et arack :		
2-018	- arack en contenants de plus de 2 litres P. kg	180	120
	Sable et quartz, même moulus :		
25-001	- Quartz et sable quartzeux (kg)	libre	consol.
28-013	Acide formique (kg)	libre	consol.
23-046	Sulfate d'aluminium (kg)	libre	consol.
28-057	Chlorure de calcium (kg)	libre	consol.
28-060	Chlorure de chaux (kg)	libre	consol.
	Films cinématographiques, autres :		
29-006	- autres (kg)	libre	consol.
30-017	Lithopone kg	3:60	3;-
	Couleur à l'huile ne contenant pas de laque, n.c.a.:		
30-029	- dont le poids n'excède pas 1,5 kg, emballage compris p.kg	18	12
30-030	- autres kg	9	consol.
	Laques (vernis à la laque), même colorées ou contenant des cou- leurs :		
30-034	- à l'huile p.kg	72	48
30-038	- peintures antirouille sous- marines p.kg	18	5
	Huiles essentielles végétales, même déterpénées; substances odoriférantes artificielles et constituants odoriférants isolés des huiles naturelles, n.c.a.; essences employées par l'industrie alimentaire ou par d'autres in- dustries, même contenant de l'al- cool éthylique; solutions concen- trées d'huiles végétales naturelles dans les graisses et dans les huiles:		
	- autres:		
	- - autres:		
31-204	- - - essences p.kg	2700 (990)	360
33-007	Dextrine kg	27	12
35-008	Phosphate naturel, même non moulu (kg)	libre	consol.

N° du tarif	Dénomination des marchandises	Droits actuels en marks finlandais	Offres.
35-007	Scories de déphosphoration, taïles que phosphate Thomas	(kg) libre	consol.
35-010	Superphosphate	(kg) libre	consol.
35-011	Phosphate bicalcique	(kg) libre	consol.
Cuir apprêté n.c.a.:			
- autre :			
36-015	- - peau chamoisée	p.kg 15 % a.v. et pas moins de 234 mk	15 % a.v.
37-006	Cuirs à chapeaux	p.kg 108	100
Caoutchouc brut:			
39-001	- à l'état naturel, même purifié	(kg) libre	consol.
Soie artificielle; fils de chenille:			
46-014	- autres	p.kg 270	180
Tissus de soie pure, n.c.a.:			
5-015	- tissus "Cord" pour la fabrication de pneumatiques	p.kg 1300	700
41-007	Fils de si et pour moissonneuses- lieuses	kg 4:50	consol.
Cordages et cordes, non tressés ; ficelles et fils à voiles pesant plus de 17 gr. par 100 m de fil simple; en matière textiles végétales :			
- d'une épaisseur supérieure à 5, mais non supérieure à 10 mm :			
38-013	- - ficelles et fils à voiles	kg 45	-
- autres :			
38-014	- - ficelles et fils à voiles	p.kg 54	24
Tôles de fer ou d'acier, non décou- pées ou découpées à angles droits, non inoxydables, même ondulées ou revêtues, sur l'une de leurs faces, de dessins obtenus par laminage :			
- non ouvrées à la surface :			
63-034	- - ayant au moins 30 mm d'épaisseur	(kg) libre	consol.
63-035	- - ayant au moins 30, mais pas moins de 9 mm d'épaisseur	kg 2:25	1:25
63-036	- - ayant moins de 9, mais pas moins de 5 mm d'épaisseur	kg 2:25	1:25

du arif	Dénomination des marchandises	Droits actuels en marks finlandais	Offres
63-037	- - ayant moins de 5, mais pas moins de 3 mm d'épaisseur kg	2:25	1:25
63-038	- - ayant moins de 3, mais pas moins de 0.7 mm d'épaisseur kg	4:05	2:50
	- - ayant moins de 0.7 mm d'épaisseur :		
3-539	- - - ayant moins de 0.7, mais pas moins de 0.55 mm d'épaisseur p.kg	5:40	3
63-639	- - - ayant moins de 0.55 mm d'épaisseur p.kg	5:40	3
63-062	Rails pour chemins de fer et tramways, même percés de trous ou cintrés (kg)	libre	consol.
	Radiateurs pour le chauffage central et leurs éléments :		
63-129	- en let non malléables fonte kg	10:80	consol.
44-001	Cuivre non ouvré : - électrodes (kg)	libre	consol.
	Planches et feuilles de plomb, laminées, même découpées à angles droits :		
67-005	- autres p.kg	-:45	consol.
67-009	Cordes et laine de plomb p.kg	-:45	consol.
68-004	Feuilles en zinc laminées ou forgées, même cintrées, martelées, bombées, découpées à angles droits, à trous, perforées, polies, émaillées, revêtues de dessins obtenus par estampage, plaquées ou recouvertes autrement à la surface p.kg	2:70	1
	Lampes et tubes pour l'éclairage électrique :		
73-020	- lampes et tubes à incandescence p.kg	225	150
73-024	- autres p.kg	108	36
	Machines et appareils pour la télégraphie et la téléphonie sans fil, la transmission d'images et la télévision :		
73-026	- récepteurs p.kg	270 (26)	22 % a.v.

No du tarif	Désignation des marchandises	Droits actuels en marks finlandais	Offres
	Parties de machines et d'appareils pour la télégraphie, la téléphonie, la transmission d'images et la télévision :		
73-031	- tubes à décharge pour usages autres que l'éclairage, tels que valves pour les appareils de T.C.F. p.kg	270 (26)	10 % a.v.
	- autres :		
73-033	- - autres p.kg	270 (26)	1.2 % a.v.
77-023	Instruments de médecine et de chirurgie, ainsi que leurs parties (kg)	libre	consol.
ex 80-006	Fusil de chasse p.kg	360 (198)	200
80-007	Fusil à plombs p.kg	360 (198)	200
80-008	Pistolets et revolvers p.kg	360 (198)	200

LISTE FINALE DES CÉLÈRES A
LA FINLANDE

sur le tarif commun de l'Union économique de l'Allemagne-Occidentale et des Pays-Bas, arrêtée de commun accord le 17 juin 1949, sous réserve de son incorporation, avec ou sans modifications, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Nos. du Tarif de Benelux	Dénomination des Marchandises	Droits applicables	Droits actuels
393	Bois contreplaqués: ex <u>a.</u> Plaques dont les deux faces sont en bois de bouleau	6 p.c.	6 p.c.
398	Pièces de charpente et ouvrages de menuiserie pour bâtiments, même avec ferrures ou garnitures métalliques: ex <u>a.</u> Pièces de charpente en bois pour mai- sons et baraques démontables.....	10 p.c.	10 p.c.
	ex <u>b.</u> Portes, fenêtres, stores et autres....	10 p.c.	10 p.c.
401	Ouvrages de tournerie, non dénommés ni compris ailleurs: ex <u>b.</u> Autres, en bois de bouleau.....	6 p.c.	6 p.c.
420	Papiers en rouleaux ou en feuilles, non façonnés ni ouvrés, pesant jusqu'à 30 grammes par mètre carré: ex <u>b.</u> autres, non dénommés ni compris ailleurs: 1. pesant 18 grammes et moins par mètre carré et destinés exclusivement à la fabrication de papier carbone ou de papier stencil x)	8 p.c.	10 p.c.

x) Ne sont soumis à ce régime que les papiers, à l'égard desquels il est justifié, à la satisfaction de la douane, qu'ils sont réellement destinés aux usages indiqués.

LISTE FINALE DES OFFRES
LA FINLANDE

sur le tarif de l'Indonésie, arrêtée de common accord, le 17 juin 1949, sous réserve de son incorporation, avec ou sans modifications, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.-

Note: Le 'taux de droit' ci-dessous mentionné comprend une surtaxe de 50 p.c.

No. du Tarif de l'Indonésie	Dénomination des Marchandises	Droits applicables	Droits actuels
ex 258 - I	Caisses en bois de bouleau contreplaqué des dimensions suivantes: 19" x 19" x 24" 17" x 17" x 17" 36 3/4" x 13 1/4" x 15 1/4".....	libra	libre

FINAL LIST OF OFFERS TO
FINLAND

on the tariff of Indonesia, as agreed on June 17th, 1949, subject to its incorporation with or without modifications in the General Agreement on Tariffs and Trade.-

Note: In the hereunder mentioned 'rate of duty' 50% surtax is included.

Indonesian Tariff Item Number	Description of products	Rate of duty	Present duty
ex 258 - I	Plywood cases of birch-wood of the following measurements: 19" x 19" x 24" 17" x 17" x 17" 36 3/4" x 13 1/4" x 15 1/4".....	free	free